



Décision du Président n° 2023.32

Demande de subventions

OP 112 Etude d'impact hydraulique sur les 4 affluents Rive Gauche

VU l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2020/48 : Le Comité Syndical en date du 22 septembre 2020 a délégué au président une partie de ses attributions.

Le dossier présenté ci après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'agence de l'eau, de la région et du conseil départemental pour l'aide au financement de l' Etude d'impact hydraulique sur les 4 affluents Rive Gauche dans le contexte de l'incision du lit de la Têt aval, conformément au plan de financement ci-dessous :

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
Agence de l'eau	50%	7 500€
Région	15%	2 250€
conseil départemental	15%	2 250€
TOTAL FINANCEMENTS	80%	12 000€
AUTOFINANCEMENT	20%	3 000€
TOTAL OPERATION	100 %	15 000€

S'engage à inscrire au budget 2023, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le

ID : 066-200087286-20230424-202332-DE

Publié le 09/05/2023 sur le site du SMTBV



Fait à Perpignan, le 24/04/2023

Le Président,



Pierre PARRAT